

Cahier des charges

Partenaire caveaux associatifs

Janvier 2020

1. Horaires d'ouverture	2
2. Connaissances de l'œnotourisme	2
3. Communication	2
4. Recommandations	2
5. Précisions	3

1. Horaires d'ouverture

- A. Les heures d'ouverture sont affichées à l'entrée de l'établissement, en français, en allemand et en anglais, ainsi que sur le site internet propre à l'établissement selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
- B. Les fermetures liées aux vacances ou la saisonnalité sont indiquées en français, en allemand et en anglais sur le site internet propre de l'établissement, ceci au minimum 1 mois avant le début de la fermeture en question, selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
- C. Lors de la fermeture saisonnière, il sera communiqué à l'entrée de l'établissement et sur le site internet le lien, l'adresse, le numéro de téléphone, d'un collègue partenaire ou certifié de la région selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.


2. Connaissances de l'œnotourisme

- A. Au moins deux membres du caveau doivent être nommés répondants *Vaud œnotourisme*.
- B. Le répondant *Vaud œnotourisme* doit avoir suivi dans son intégralité la journée d'introduction.

3. Communication

- A. La page d'accueil du site internet de l'établissement contient le logo « *Vaud œnotourisme – partenaire* » fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
- B. Le site internet de l'établissement contient un onglet dédié à l'œnotourisme, contenant, ses propres offres œnotouristiques et au minimum le texte fourni par la direction de *Vaud œnotourisme* ou doit rediriger vers le lien www.region-du-leman.ch/fr/Z7656/decouvrez-les-specialistes-de-l-oenotourisme-dans-le-canton-de-vaud
- C. L'établissement tient à jour ou contrôle la mise à jour des informations de son établissement sur les différents sites où il apparaît ainsi que sur son propre site en permanence.
- D. Des brochures fournies par l'office du tourisme local et/ou des collègues *Vaud œnotourisme* sont disponibles dans l'espace d'accueil.

4. Recommandations

- A. La direction de *Vaud œnotourisme* recommande vivement de traduire l'entier du site internet de l'établissement en allemand et en anglais.
- 

- B.** La direction de *Vaud œnotourisme* recommande vivement d'apposer le logo « *Vaud œnotourisme – partenaire* » sur les flyers, brochures et autres supports de communication de l'établissement.

5. Précisions

Les supports fournis par la direction de *Vaud œnotourisme* peuvent être utilisés comme tels ou complètent les informations déjà existantes au sein de l'établissement. Un contrôle annuel sera effectué par la direction de *Vaud œnotourisme* directement.

Les autres dispositions, compléments, particularités sont décrits dans le document «règlement certification *Vaud œnotourisme*». La dernière version est disponible sur le site www.vaud-œnotourisme.ch